

Paris, le 14 JAN. 2008

Monsieur,

Votre courrier attirant mon attention sur les conséquences de la mise en place des franchises m'est bien parvenu.

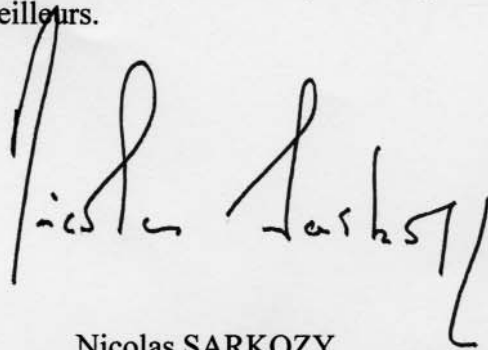
Je suis bien conscient de l'épreuve que vous fait subir, depuis de longues années, votre maladie. Je veux témoigner auprès de vous de mon soutien et de mes encouragements dans votre lutte quotidienne contre le SIDA dont je sais ce qu'elle signifie de souffrance et de contraintes. Sensible à votre cas, je vous invite à cesser votre grève des soins qui ne peut que ruiner tous les acquis de votre traitement.

Vous indiquez que les franchises médicales mises en place le 1<sup>er</sup> janvier 2008 vont entraîner des renoncements aux soins.

En premier lieu, je veux vous rappeler que j'ai évoqué la création des franchises lors de ma campagne. J'ai donc fait ce que j'ai dit, sans prendre personne par surprise. Pourquoi ai-je voulu les franchises ? Ma responsabilité est de dire la vérité : lorsque la situation de l'assurance maladie est dégradée, les nouveaux besoins en matière de santé supposent de nouveaux financements. La politique de santé que je veux conduire a pour objectif d'assurer pour tous une meilleure qualité des soins. Les franchises ne sont qu'un des premiers instruments de cette politique mais un instrument indispensable. Les franchises vont permettre de mieux prendre en charge les millions de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, du cancer, ou en soins palliatifs. Le vieillissement de la population et l'apparition de nouvelles pathologies exigent des investissements importants. Ce serait une faute de renoncer à nous préparer collectivement à affronter l'avenir. Au fond, les franchises sont l'expression à la fois de notre responsabilité et de notre solidarité.

En outre, les franchises ne privent pas de soins les plus vulnérables. Les plus démunis en sont exonérés, ainsi que les enfants et les femmes enceintes, soit 15 millions de personnes au total. La contribution est plafonnée à 50 euros par an, afin de protéger les plus malades. Ces derniers auront donc à déboursier, par déduction sur des remboursements ultérieurs, l'équivalent de 4 euros par mois. C'est une somme qui reste modique et toutes les objections faites à ce dispositif me semblent occulter cette réalité. De surcroît, les franchises sont assurables par les organismes complémentaires dans le cadre des contrats responsables, ce qui offre un niveau de protection supplémentaire.

En espérant avoir apporté un éclairage nouveau à votre réflexion, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Sarkozy', with a stylized flourish at the end.

Nicolas SARKOZY

Monsieur Bruno Pascal CHEVALIER  
Résidence de Bois Pommier  
Allée 17  
91390 MORSANG SUR ORGE